

Distr.  
GENERALE

E/ECE/1279  
18 mars 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Quarante-huitième session  
(Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire)

RESOLUTIONS ET DECISIONS INTERESSANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION  
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Note du Secrétaire exécutif

1. Dans la présente note, le Secrétaire exécutif appelle l'attention de la Commission sur les résolutions et décisions 1/ intéressant ses travaux qu'ont adoptées le Conseil économique et social à sa session de fond de 1992 et l'Assemblée générale à sa quarante-septième session, c'est-à-dire pendant la période écoulée depuis la quarante-septième session de la Commission.

2. Ces résolutions et décisions sont réparties en deux groupes : celles qui intéressent directement les travaux de la Commission sont présentées dans la partie I et celles dont la Commission pourrait tenir compte pour ses futurs travaux dans la partie II.

---

1/ On trouvera dans la présente note des extraits ou des résumés de ces résolutions et décisions, dont le texte intégral figure dans les documents officiels du Conseil économique et social (E/1992/92 et Add.1) et de l'Assemblée générale (A/47/49).

PARTIE I

A. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL A SA SESSION DE FOND DE 1992

1992/14. Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat

3. Dans cette résolution, le Conseil :

"1. Prie très instamment le Secrétaire général d'accroître le nombre de femmes occupant des postes soumis à la répartition géographique, en particulier aux postes de direction et de décision, en vue d'arriver en 1995 à un taux global de féminisation de 35 % et à un taux de 25 % dans le cadre de l'objectif global d'un taux de féminisation de 35 % aux postes de la classe D-1 et des classes supérieures, en tenant compte de la nécessité d'assurer une meilleure représentation des femmes des pays qui ne comptent que peu de ressortissantes au Secrétariat, voire aucune, en particulier des pays en développement;

2. Demande instamment au Secrétaire général de nommer des femmes à des postes de direction et de décision lors de la prochaine série de nominations et d'atteindre l'objectif arrêté pour le Secrétariat d'ici à 1995;

3. Demande aussi instamment au Secrétaire général de veiller à ce que le gel temporaire du recrutement ordinaire qu'impose la restructuration en cours ne fasse pas obstacle à la réalisation de ces objectifs;

4. Demande à tous les Etats Membres de concourir pleinement à l'augmentation de la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur et de rang supérieur dans tout le système des Nations Unies, notamment en présentant la candidature d'un plus grand nombre de femmes, en particulier aux postes de direction et de décision, en encourageant les femmes à se porter candidates aux postes vacants et en créant des fichiers nationaux de candidates qui seront communiqués au Secrétariat et aux organes directeurs des institutions spécialisées et des organisations apparentées, en tenant compte de la nécessité d'assurer une meilleure représentation des femmes des pays ne comptant que peu de représentantes au Secrétariat, voire aucune, en particulier des pays en développement".

4. Il y a actuellement 17 femmes dans la catégorie des administrateurs à la CEE (14,8 %), dont 16 à des classes inférieures à P-5 (18,6 %) et une à une classe supérieure (3,4 %).

1992/43. Renforcement du rôle des commissions régionales

5. Dans cette résolution, le Conseil :

"1. Prie instamment les commissions régionales de prendre les dispositions voulues pour pouvoir participer pleinement à l'action menée pour aider les Etats Membres, et en particulier les pays en développement, de façon à promouvoir un développement accéléré et durable en adoptant une stratégie intégrée;

2. Recommande à tous les organes compétents du système des Nations Unies pour le développement, lorsqu'ils établissent des programmes régionaux de coopération technique, de coordonner leurs travaux avec les commissions régionales afin de faire un usage plus rationnel et mieux ciblé des ressources disponibles, d'agir de manière plus cohérente et, partant, d'obtenir des résultats plus fructueux et moins dispersés;

3. Recommande également que les commissions régionales participent pleinement à l'élaboration du budget-programme au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

4. Demande instamment que les vues des Etats Membres soient pleinement prises en considération lors de l'établissement des priorités de programmation;

5. Demande en outre instamment aux commissions régionales de contribuer, sur l'invitation des Etats Membres et en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, conformément à l'engagement de Cartagène, à la définition, à l'élaboration et à l'exécution de projets visant spécifiquement à faciliter l'intégration économique et de porter ces projets à l'attention de donateurs bilatéraux, d'organismes régionaux d'intégration économique, de banques régionales de développement et d'institutions financières;

6. Prie les commissions régionales d'étudier la possibilité d'aider les Etats Membres, selon qu'il conviendra, à participer pleinement et effectivement aux travaux de leurs sessions;

7. Souligne l'importance du rôle joué par les commissions régionales et de la contribution qu'elles apportent, dans le cadre de leur mandat, en vue d'assurer le suivi et l'application des décisions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en particulier celles qui figurent dans Action 21;

8. Souligne en outre qu'il importe que les commissions régionales jouent leur rôle dans la poursuite des activités dans les domaines économique et social, compte tenu des résolutions 45/264 et 46/235 de l'Assemblée générale".

6. En application du paragraphe 6 de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, et compte tenu de la résolution 1992/43 du Conseil, la Commission, à sa session extraordinaire du 5 octobre 1992, a adopté la résolution 1 (1992-S)

intitulée "Restructuration et revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes : renforcement du rôle et des fonctions des commissions régionales, en particulier de la Commission économique pour l'Europe". Cette résolution contient les recommandations adressées par la Commission à l'Assemblée générale en vue du renforcement de la CEE. A la reprise de sa quarante-huitième session, l'Assemblée examinera la question de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

1992/45. Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

7. Dans le premier paragraphe de cette résolution, le Conseil rappelle qu'il a prié les Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) d'établir un rapport d'évaluation sur les études faites au titre de ce projet pendant la période 1982-1983, et de le lui présenter à sa session de fond de 1993. Dans le septième paragraphe, il prie le Secrétaire général de fournir à la CEA et à la CEE, compte tenu des priorités établies, les ressources budgétaires nécessaires pour l'établissement de ce rapport.

B. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

47/10. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

8. Dans cette résolution, l'Assemblée se félicite "de la déclaration dans laquelle les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont dit qu'ils considéraient la Conférence comme étant un accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et que, en cette qualité, elle [représentait] un lien important entre la sécurité européenne et la sécurité mondiale". Elle souligne la nécessité de renforcer la coopération entre la Conférence et l'Organisation des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa quarante-huitième session, un rapport sur la collaboration et la coordination entre l'ONU et la CSCE.

9. La Commission pourrait prier son Secrétaire exécutif d'appeler l'attention du Secrétaire général sur les travaux effectués par la CEE en tant qu'organisme multilatéral collaborant aux activités de la CSCE, et notamment sur sa contribution et sa participation à la première réunion du Forum économique de la CSCE, pour qu'il en fasse état dans son rapport à l'Assemblée générale.

47/92. Convocation d'un sommet mondial pour le développement social

10. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif, l'Assemblée générale

"Décide de convoquer un sommet mondial pour le développement social, au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, au début de l'année 1995".

Au paragraphe 4, l'Assemblée

"Accepte l'offre généreuse du Gouvernement du Danemark d'accueillir ce sommet".

Au paragraphe 5, elle décide que le sommet aura les objectifs suivants :

a) Promouvoir les objectifs énoncés à l'Article 55 de la Charte des Nations Unies, à savoir favoriser "le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social" ainsi que "la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes" en mettant particulièrement l'accent sur les divers aspects du développement social;

b) Exprimer la volonté de tous les pays du monde d'axer le développement et la coopération internationale sur les besoins de l'homme et d'en faire un thème prioritaire;

c) Stimuler la coopération internationale aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, dans le cadre d'initiatives publiques, privées et non gouvernementales en vue d'aider à mettre en oeuvre des politiques sociales appropriées, bien conçues et efficaces au niveau national et formuler des stratégies permettant à tous les citoyens de participer activement auxdites politiques;

d) Formuler des objectifs, des politiques et des mesures prioritaires qui pourraient être adoptés aux niveaux national, régional et international pour traiter, dans des contextes de développement différents, certaines questions essentielles qui sont au coeur des préoccupations de tous les pays dans le domaine du développement social, en prêtant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés;

e) Faire prendre conscience à la communauté internationale de la nécessité d'établir un équilibre entre l'efficacité économique et la justice sociale dans le contexte d'un développement durable, équitable et orienté vers la croissance, conformément aux priorités définies à l'échelon national, et étudier les moyens d'y parvenir;

f) Examiner de façon novatrice l'interaction entre la fonction sociale de l'Etat, les réactions du marché aux demandes d'ordre social et les impératifs d'un développement durable;

g) Identifier les problèmes communs des groupes socialement marginalisés et désavantagés et promouvoir l'intégration desdits groupes dans la société, en soulignant la nécessité pour la société de donner les mêmes chances à tous ses membres;

h) Promouvoir des programmes de protection juridique, encourager des programmes efficaces de protection sociale et améliorer l'éducation et la formation de différents groupes dans toutes les sociétés, y compris les groupes marginalisés et désavantagés;

i) Contribuer à améliorer l'efficacité des services sociaux en faveur des groupes les plus désavantagés de la société;

j) Souligner la nécessité de mobiliser des ressources pour le développement social aux niveaux local, national, régional et international;

k) Faire des recommandations appropriées en vue de rendre plus efficace l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine du développement social, touchant en particulier les mesures et politiques visant à revitaliser la Commission du développement social".

Au paragraphe 14, l'Assemblée

"Prie les commissions régionales d'inscrire le sommet mondial pour le développement social à leur programme de travail pour 1993, en mettant l'accent en particulier sur la situation sociale dans leurs régions respectives, et de formuler des propositions à cet égard, et d'établir un rapport de synthèse qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-huitième session".

11. Pour aider les délégations à examiner cette question, le secrétariat a établi un document d'information sur les activités socio-économiques de la CEE (voir l'annexe). La Commission pourrait adopter la démarche proposée aux paragraphes 1 à 37 de ce document.

47/95. Application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme

12. Au paragraphe 11, l'Assemblée recommande "de poursuivre l'élaboration de méthodes de compilation et de collecte des données dans les domaines sur lesquels la Commission [de la condition de la femme] a appelé l'attention". Au paragraphe 13, elle souligne de nouveau "la nécessité de se préoccuper sans plus attendre de corriger les inégalités socio-économiques aux échelons national et international, la pleine réalisation des buts et objectifs des Stratégies prospectives ne pouvant être assurée qu'à ce prix".

Au paragraphe 20, l'Assemblée

"Prie également le Secrétaire général de poursuivre la mise à jour de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, en tenant compte de l'importance de celle-ci, en mettant plus spécialement en lumière les effets préjudiciables qu'a la situation économique précaire dans laquelle se trouvent la plupart des pays en développement, notamment sur la condition de la femme, et en accordant une attention particulière à l'aggravation des difficultés auxquelles se heurte l'intégration des femmes dans la population active, ainsi qu'aux répercussions des compressions du budget des services sociaux sur les possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation, de santé et de soins aux enfants, et de présenter une version préliminaire actualisée de l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission, en 1993, et une version définitive en 1994".

Au paragraphe 22, l'Assemblée

"Prie le Secrétaire général d'inviter les gouvernements, les organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales et les institutions spécialisées, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, à rendre compte périodiquement au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission, des activités entreprises à tous les niveaux pour appliquer les Stratégies prospectives".

13. Compte tenu des dispositions de cette résolution, ainsi que de la résolution 1990/12 du Conseil et de la résolution 44/77 concernant la tenue d'une conférence mondiale, la Commission, à sa quarante-huitième session, pourrait décider d'organiser une réunion régionale pour préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : égalité, développement et paix, qui se tiendra en 1995. Les participants examineraient à cette occasion nombre des questions soulevées dans la résolution 47/95.

47/165. Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

14. Dans cette résolution, l'Assemblée générale

"1. Prend acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 46/150 de l'Assemblée générale et des recommandations qu'il contient au sujet des domaines prioritaires de la coopération internationale en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;

2. Prie le Secrétaire général de poursuivre ses activités en vue de donner effet aux résolutions 45/190 et 46/150 de l'Assemblée générale, en tenant compte des changements économiques, sociaux et autres qui se sont produits depuis lors dans les pays les plus touchés par la catastrophe de Tchernobyl;

3. Prie aussi le Secrétaire général d'établir, à la lumière des recommandations qu'il a formulées au sujet des domaines prioritaires, une étude analytique de toutes les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl dans les pays les plus touchés, y compris les arrangements pris par le Secrétariat en la matière, en tenant pleinement compte des programmes et autres activités pertinentes en cours, notamment ceux d'organisations régionales et autres, et du principe de l'avantage comparatif;

4. Prie en outre le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-huitième session sur la suite donnée à la présente résolution ainsi que sur les conclusions de l'étude analytique demandée au paragraphe 3 ci-dessus, et d'en faire rapport oralement au Conseil économique et social à sa session de fond de 1993;

5. Décide de déterminer à sa quarante-huitième session s'il ne faudrait pas inscrire tous les deux ans seulement cette question à son ordre du jour".

15. Plusieurs organes subsidiaires principaux de la CEE étudient actuellement des propositions de travaux en vue d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Le Comité de l'agriculture et le Comité du bois ont inscrit à leurs programmes de travail des éléments s'y rapportant.

47/166. Coopération et assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter le relèvement de ce pays

16. Aux paragraphes 1 et 2 du dispositif, l'Assemblée

"1. Fait appel à tous les Etats, aux organisations régionales, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et aux autres entités intéressées pour qu'ils coopèrent sous diverses formes et fournissent une assistance spéciale et autre, en particulier dans les régions les plus durement éprouvées, en vue de faciliter le retour dans ces régions des réfugiés et des personnes qui y ont été déplacées;

2. Prie le Secrétaire général, dans le souci d'assurer la continuité entre les secours d'urgence et les besoins de développement à long terme de la région dévastée par la guerre, d'évaluer, en coopération avec le Gouvernement croate, ce dont la Croatie aura besoin pour faciliter son relèvement et son développement et de lancer, s'il y a lieu, un appel de fonds à la communauté internationale en vue de financer un programme de reconstruction, de relèvement et de développement".

17. La Commission pourrait prier ses organes subsidiaires d'étudier les moyens d'aider le Gouvernement de la Croatie dans les domaines mentionnés dans la résolution, et de lui présenter leurs recommandations à ce sujet lors de sa quarante-neuvième session.

47/171. La privatisation dans l'optique de la restructuration économique, de la croissance et du développement durable

18. Au paragraphe 2, l'Assemblée demande aux Etats Membres intéressés "de développer leurs échanges mutuels d'informations, ainsi que leurs échanges d'informations avec tous les organes, institutions et organismes des Nations Unies, en ce qui concerne leurs activités, programmes et expériences en matière de privatisation, d'abolition des monopoles, de déréglementation administrative et d'autres politiques analogues, afin de mieux coordonner la coopération technique dans ce domaine et d'en accroître l'efficacité". Au paragraphe 3, elle prie le Secrétaire général "d'améliorer, dans les limites des ressources disponibles, les activités de recherche concernant tous les aspects de la privatisation, de l'abolition des monopoles, de la déréglementation administrative et autres politiques, de manière à accroître la coopération avec les institutions nationales et internationales de recherche, et de consigner tous les résultats de ces recherches dans les publications appropriées des Nations Unies, notamment dans l'Etude sur l'économie mondiale".



19. En 1992, le secrétariat de la CEE a publié un guide intitulé "Aspects juridiques de la privatisation dans l'industrie" (ECE/TRADE/180) et rédigé une note sur les progrès de la privatisation dans les pays en transition (TRADE/R.595). Un nouveau guide concernant la privatisation et les investissements étrangers dans les pays d'Europe centrale et orientale sera publié en 1993. Le secrétariat de la CEE a également fait une étude sur la promotion des investissements étrangers directs en Europe. Un séminaire sur la promotion de ces investissements dans les pays en transition doit être organisé en Slovaquie au printemps de 1993.

20. Conformément à la décision 0 (45) de la Commission, et dans le cadre de ses programmes d'ateliers pour les pays en transition, des ateliers ont été organisés et plusieurs autres sont prévus sur des questions concernant la privatisation, la restructuration des entreprises d'Etat et la politique industrielle dans ces pays. Un rapport sera publié, qui regroupera certaines communications présentées à l'Atelier sur la politique industrielle dans les pays en transition, qui s'est tenu à Budapest (Hongrie) en octobre 1992. La question de la privatisation a également été analysée par le secrétariat, en particulier dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1991-1992 et dans l'Etude en préparation pour 1992-1993, et les Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE ont fait des recommandations à ce sujet lors de leur vingt-huitième session.

47/176. Conférence internationale sur la population et le développement

21. Aux paragraphes 3 et 4 du dispositif, l'Assemblée

"Fait sienne la résolution 1992/37 du 30 juillet 1992 où le Conseil économique et social a décidé que la Conférence internationale sur la population et le développement se tiendrait au Caire du 5 au 13 septembre 1994;

Accepte avec gratitude l'offre généreuse du Gouvernement égyptien d'accueillir la Conférence".

Au paragraphe 14, l'Assemblée

"Souligne l'importance des divers points de vue régionaux qui existent sur les questions de population et de développement et se félicite à cet égard que les commissions régionales et le Fonds des Nations Unies pour la population aient organisé des conférences régionales sur la population, car leurs résultats représenteront un apport notable aux préparatifs de la Conférence".

22. La CEE, avec le Conseil de l'Europe et le FNUAP, a convoqué à Genève une conférence européenne sur la population, du 23 au 26 mars 1993, pour préparer la Conférence internationale sur la population et le développement. L'ordre du jour de la Conférence européenne comprenait les points suivants : migrations internationales; fécondité et famille; santé et mortalité; croissance démographique et structure par âge : quelques conséquences; coopération internationale en matière de démographie. La Réunion à l'échelon ministériel adoptera une série de recommandations qui constitueront la contribution de la Commission à la Conférence internationale.

47/180. Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)

23. Aux termes de cette résolution, l'Assemblée

"1. Décide de convoquer la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) du 3 au 14 juin 1996, au niveau de participation le plus élevé possible,

2. Décide que la Conférence, en abordant les questions d'habitat dans le contexte d'un développement durable, devrait avoir les objectifs suivants :

a) A long terme, arrêter la détérioration de l'habitat dans le monde, le but ultime étant d'instaurer les conditions voulues pour améliorer de façon durable le milieu où vivent tous les habitants de la planète, et tenir compte à cette fin des besoins et contributions des femmes et des groupes sociaux vulnérables dont la qualité de vie et la participation au développement ont pâti de politiques d'exclusion et d'inégalité à l'égard des pauvres en général;

b) Adopter une déclaration générale de principes et d'engagements et formuler sur cette base un plan d'action mondial pour orienter les programmes nationaux et internationaux jusqu'à l'an 2020, ledit plan d'action devant prévoir :

- i) un ensemble détaillé de programmes et sous-programmes comportant des objectifs et calendriers réalistes et prévoyant le suivi et l'évaluation des résultats;
- ii) des directives en vue d'adopter des politiques et stratégies nationales contribuant effectivement à réduire la pauvreté dans les régions urbaines et rurales et à promouvoir un développement économique durable, compte dûment tenu de l'accroissement et de la répartition de la population, de la transition urbaine, des catastrophes naturelles, des terres et autres ressources disponibles et de l'intérêt des femmes et des groupes principaux;
- iii) des programmes et sous-programmes liés aux nouvelles questions d'ordre technologique, notamment l'impact de la révolution actuelle des communications et de l'informatique, l'énergie, les transports et l'infrastructure environnementale, à savoir l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets;
- iv) des programmes et sous-programmes permettant d'appliquer plus avant les éléments pertinents d'Action 21 afin de promouvoir le développement d'un habitat écologiquement rationnel;
- v) des propositions visant à mobiliser, sur les plans national et international, des ressources humaines, financières et techniques, en tenant compte du concept de facilitation et

des engagements de fournir des ressources nouvelles ou supplémentaires, ainsi que des fonds émanant des secteurs publics et privés des divers pays, en vue d'appliquer les programmes prévus dans l'Action 21;

- vi) des mesures de réorganisation et de renforcement des institutions et mécanismes nationaux, urbains et municipaux pour améliorer l'habitat et accroître les capacités opérationnelles;
- vii) des recommandations sur les moyens de renforcer le rôle des Nations Unies et les dispositifs institutionnels existants favorisant la coopération et la coordination internationales en ce qui concerne l'habitat".

Au paragraphe 5, l'Assemblée

"Invite les organisations, organes et programmes compétents ou intéressés et les organismes concernés du système des Nations Unies ainsi que les organisations gouvernementales, sous-régionales et régionales à participer activement aux préparatifs de la Conférence".

Au paragraphe 19, l'Assemblée

"Recommande que des réunions préparatoires régionales et sous-régionales aient lieu, si possible, à l'occasion de réunions d'organismes intergouvernementaux, sous-régionaux et régionaux".

24. La CEE a participé à la session d'organisation du Comité préparatoire, qui s'est tenue à New York du 3 au 5 mars 1993.

47/187. Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale

25. Au paragraphe 3, l'Assemblée prie le Secrétaire général "de coordonner et de renforcer la capacité qu'a le système des Nations Unies de réaliser des analyses et de formuler des suggestions pour aider les pays en transition qui réorientent leur économie à l'intégrer à l'économie mondiale".

26. Conformément aux décisions C (45), O (45), B (46) et D (47) de la Commission, la CEE a entrepris des activités, à la fois dans le cadre de son programme ordinaire et de son programme d'ateliers, pour aider les pays en transition et faciliter leur intégration à l'économie européenne ainsi qu'à l'économie mondiale (voir le document E/ECE/1272).

47/191. Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

27. Aux paragraphes 27 et 28 du dispositif, l'Assemblée

"Prie les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies d'examiner les dispositions pertinentes du chapitre 38 d'Action 21 à leurs prochaines sessions et de présenter des rapports sur leurs plans spécifiques d'application d'Action 21;

Prie le Conseil économique et social de prendre les dispositions nécessaires pour que les rapports des commissions régionales contenant les conclusions de cet examen soient mis à la disposition de la Commission du développement durable en 1993 ou au plus tard en 1994".

28. En application de la décision E (47) de la Commission, le secrétariat a établi, pour la sixième session des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau (16-19 mars 1993), une note sur les incidences régionales des résultats de la CNUED (ENVWA/R.69). Cette note énumère 31 types de mesures qui pourraient être prises pour appliquer le programme Action 21.

29. Les chapitres 19, 20 et 22 d'Action 21, qui portent sur la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux et des déchets radioactifs, ainsi que sur la prévention du trafic international illicite de produits et déchets dangereux, intéressent directement les travaux du Groupe de travail du transport de marchandises dangereuses, qui relève du Comité des transports intérieurs, ainsi que ceux du Comité d'experts du Conseil économique et social en matière de transport de marchandises dangereuses (organe auquel le secrétariat de la CEE fournit aussi des services).

30. A sa deuxième session, le Groupe de travail de l'industrie chimique a examiné les résultats de la Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique, tenue à Varsovie (Pologne) en mars 1992, et a étudié en détail les activités qui pourraient être entreprises dans le cadre d'un programme intitulé "L'industrie chimique - développement économique et écologique durable" (CHEMISEED). Le Groupe de travail exécutera un projet pilote consacré à la démonstration du nettoyage écologique de certains sites de production chimique. Il organisera une réunion d'experts à Varsovie, en avril 1993, pour élaborer un avant-projet détaillé concernant la création d'un centre régional de gestion de l'environnement dans l'industrie chimique; un atelier en Turquie, en 1994, sur le traitement des déchets dans les zones industrielles; et un séminaire dans la Fédération de Russie, en 1995, sur l'utilisation complexe de matières premières à l'aide de techniques perfectionnées produisant peu de déchets.

31. En juin 1993, une conférence interministérielle sur la protection des forêts en Europe se tiendra à Helsinki, avec la participation de la CEE et de la FAO. Les participants étudieront les mesures à prendre pour donner suite à la CNUED, en se penchant sur les questions suivantes :

- principes concernant le développement durable;
- directives en matière de protection;
- coopération avec les pays en transition;
- stratégies concernant les changements climatiques.

32. Le Comité de l'énergie fait une large place au développement durable dans son programme de travail. Parmi les activités exécutées dans ce domaine, on peut citer :

- la publication d'un document intitulé "Sustainable energy developments in Europe and North America" (Série sur l'énergie No 6, New York, 1991);
- le projet "Efficacité énergétique 2000";
- le projet interrégional "Efficacité énergétique globale 21".

PARTIE II

A. SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EN 1992

- 1992/14 Amélioration de la situation des femmes au Secrétariat
- 1992/36 Privatisation et investissements étrangers dans le contexte de la restructuration économique
- 1992/37 Conférence internationale sur la population et le développement
- 1992/38 Coopération internationale et coordination des efforts pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer
- 1992/40 Activités des organismes des Nations Unies dans les Etats baltes et la Communauté d'Etats indépendants
- 1992/46 Admission du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en qualité de membres
- 1992/50 Admission de l'Azerbaïdjan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en qualité de membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

B. QUARANTE-SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- 47/90 Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales
- 47/175 Incidences de l'évolution récente des pays à économie en transition sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale
- 47/193 Célébration de la Journée mondiale de l'eau
- 47/213 Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995

## ANNEXE

## ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

1. Le secrétariat a rédigé la présente note pour aider la Commission à donner suite à la résolution 47/92 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a prié les commissions régionales d'inscrire le Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra au Danemark en 1995 à leur programme de travail pour 1993, en mettant l'accent en particulier sur la situation sociale dans leurs régions respectives, de formuler des propositions à cet égard, et d'établir un rapport de synthèse qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de sa quarante-huitième session. Les objectifs de la Conférence sont énoncés au paragraphe 5 de la résolution. Les activités mentionnées dans la présente note ont été effectuées dans le cadre du programme de travail de la Commission. A sa quarante-huitième session, celle-ci souhaitera peut-être approuver leur poursuite ainsi que celle des autres activités relatives aux thèmes du Sommet mondial, à titre de contribution à ce dernier, et prier le Secrétaire exécutif de transmettre un rapport à ce sujet au Secrétaire général pour insertion dans le rapport de synthèse qui sera soumis à l'Assemblée générale.

Politiques sociales

2. Malgré des différences sensibles entre eux, les pays de la région de la CEE sont au premier rang pour ce qui est de la conception et de l'application de politiques et de programmes de protection sociale destinés à élever le niveau de vie de leurs citoyens. Si certains pays, en particulier à l'Ouest, jouissent d'un niveau de développement économique et social relativement élevé, ils connaissent aussi des bouleversements économiques et sociaux qui appellent des solutions novatrices et pratiques. Les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont récemment entamé la transition d'une économie administrée à l'économie de marché et d'un régime politique totalitaire à la démocratie, sont confrontés à des défis sans précédent s'agissant de l'élaboration des politiques sociales. Dans l'analyse économique qu'elle a faite de cette évolution, la CEE a attiré l'attention sur la nécessité de maintenir ou de rétablir un filet de protection sociale pour aider les couches les plus vulnérables de la population, en particulier là où l'inflation et le chômage apparaissent comme des phénomènes nouveaux.

3. Par ailleurs, les progrès de la médecine, l'amélioration des normes sanitaires, la baisse des taux de natalité et le vieillissement de la population modifient la démographie des pays de la région, ce qui a de profondes incidences sur de vastes secteurs de l'activité économique, notamment les transports, le logement, les services publics et, en particulier, la fourniture de services de santé aux handicapés et aux personnes âgées.

4. A l'heure actuelle, les dépenses sociales représentent une part importante de la dépense nationale dans la plupart des pays de la région. D'après les données de la CEE concernant plusieurs pays d'Europe occidentale à économie de marché, entre 1960 et le début des années 80, elles sont passées

d'environ un sixième à plus d'un quart du produit intérieur brut. Durant la majeure partie de cette période, leur croissance rapide est intervenue dans un climat économique plus favorable que celui qui prévaut actuellement ou qui est prévu pour les dix prochaines années.

5. La conjoncture actuelle et la situation des pays de la région ont une influence sensible sur les politiques sociales et des soins de santé. C'est ce qui ressort à l'évidence de la série de mesures adoptées par de nombreux pays afin de limiter et d'étaler davantage les coûts entre toutes les couches de la population.

6. La recherche de moyens permettant de concilier des tendances contradictoires - d'une part, limiter les coûts de la protection sociale et des soins de santé, d'autre part, satisfaire la demande croissante de services sociaux et de soins de santé - a fait l'objet, ces dix dernières années, d'une étude approfondie de la part de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Une attention particulière a été accordée à la solidarité sociale dans le contexte de l'intégration économique.

#### Questions de population

7. Etroitement lié à l'évolution sociale et économique de la région, le mouvement de la population est caractéristique de l'état de maturité démographique : faible fécondité, souvent inférieure au taux de reproduction, et mortalité peu élevée et en diminution. Ces changements démographiques sont caractérisés par un accroissement de la population lent et, parfois, négatif, et par un vieillissement marqué et qui va s'accéléralant. Ils sont aggravés par des mouvements internationaux de population qui ne se limitent plus aux migrations Sud-Nord mais impliquent de plus en plus des mouvements Est-Ouest et de nouveaux courants migratoires nés, en partie, de la dissolution des Etats pluriethniques d'Europe centrale et orientale.

8. Le vieillissement de la population et la situation des personnes âgées attirent de plus en plus l'attention des plus hauts dirigeants de la région, à tel point que la Communauté européenne a décidé de faire de 1993 l'Année européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations. Pour guider l'action, on cherche de plus en plus à connaître les causes et les conséquences du vieillissement de la population; afin de répondre à ce besoin, la CEE a récemment publié une grande collection d'études sur les causes démographiques et les conséquences économiques du vieillissement; le premier volume est intitulé "Demographic Causes and Economic Consequences of Population Aging: Europe and North America". Un deuxième volume intitulé "Social Aspects and Country Reviews of Population Ageing" paraîtra au milieu de 1993.

9. En collaboration avec le FNUAP, la CEE a entrepris un nouveau projet sur les caractéristiques et la situation des personnes âgées dans un certain nombre de pays de la région. A partir des recensements de la population et de l'habitation de 1990, on prélèvera des échantillons de microdonnées fournissant des renseignements sur les personnes âgées, les membres de leur ménage et les unités de logement où elles vivent. Les échantillons seront



analysés en vue d'élaborer et de publier des études nationales et des études comparatives internationales sur divers thèmes touchant l'action des pouvoirs publics, dont : les conditions de vie des personnes âgées, les profils des populations de personnes âgées en institutions, les conditions économiques et de logement des personnes âgées et les modalités de travail et de retraite parmi les personnes âgées.

10. Le vieillissement avancé et qui s'accélère de la population est avant tout une conséquence de la baisse tendancielle de la taille moyenne de la famille et, plus récemment, de progrès importants de la longévité. La baisse de la fécondité résulte de la diminution des taux de nuptialité, largement compensée cependant par le développement du concubinage, et du nombre d'enfants que les couples choisissent d'avoir. Ces tendances se sont accompagnées de progrès importants du niveau d'instruction des femmes, de l'accroissement de la population active féminine et de changements des valeurs concernant la famille et les enfants. Pour mieux comprendre les relations entre la constitution et la dissolution de la famille, la maternité, l'éducation et le travail des femmes, et les valeurs, la CEE collabore avec le FNUAP et des instituts nationaux de démographie pour recueillir et analyser les résultats d'enquêtes par sondage sur la fécondité et la famille dans plus d'une douzaine de pays de la CEE.

11. Au cours des cinq dernières années, de nombreux pays de la CEE ont dû faire face à un gonflement brusque et anarchique de l'immigration. Le nombre des immigrants illégaux, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées et des réfugiés augmente tant en Europe occidentale qu'en Amérique du Nord. Si l'immigration des travailleurs étrangers s'est dans l'ensemble maintenue à de faibles niveaux, d'autres formes de migration légales, en particulier au titre de la réunification des familles, n'ont donné aucun signe de fléchissement. En Europe centrale et orientale ainsi que sur le territoire de l'ex-Union soviétique, la naissance de nouveaux Etats indépendants, les difficultés économiques, les conflits ethniques et la guerre civile ont provoqué des mouvements de population qu'il était impossible de prévoir il y a quelques années. C'est pourquoi, la CEE a entrepris un projet de recherche visant, notamment, à documenter de manière rapide et complète les divers mouvements de population à l'intérieur de la région. On s'efforcera également d'analyser les causes et les effets, ainsi que les conditions et les processus, des migrations internationales à l'intérieur et à partir des pays en transition.

12. Les pays de la région ont une riche expérience concernant diverses politiques démographiques, notamment les mesures qui influencent ou qui accompagnent les processus démographiques. On sait que certaines de ces mesures, telles que les politiques de la famille, ont des effets démographiques mais dans de nombreux pays elles n'ont été appliquées que pour améliorer le bien-être de la population. On ne comprend pas parfaitement les incidences démographiques d'un grand nombre d'entre elles, d'où la difficulté pour les responsables d'y recourir comme instruments de formulation et d'application délibérées d'une politique démographique. C'est la raison pour laquelle, la CEE a entrepris un important projet de recherche dont l'objectif est d'examiner et d'évaluer de manière approfondie les politiques démographiques dans les trois domaines suivants : les personnes âgées et

le vieillissement de la population, la fécondité et la famille, les migrations internationales. Les conclusions de l'étude feront l'objet d'une large diffusion dans la région et dans l'ensemble du monde en développement.

13. De nombreuses questions et politiques démographiques étudiées par le secrétariat figurent à l'ordre du jour de la Conférence européenne sur la population qui se tiendra à Genève du 23 au 26 mars 1993. La Conférence est convoquée conjointement par la CEE, le FNUAP et le Conseil de l'Europe. Ses thèmes sont les suivants : migrations internationales, fécondité et famille, santé et mortalité, croissance démographique et structure par âge (quelques conséquences) et coopération internationale dans le domaine démographique. Cette conférence intergouvernementale au niveau ministériel examinera les questions et politiques démographiques de la région et adoptera une série de recommandations à ce sujet. Les recommandations, ainsi que le rapport de la Conférence, constitueront une contribution de ses trois organisateurs aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui se tiendra au Caire en 1994.

#### Questions intéressant les femmes

14. Pour appuyer la quatrième Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, la CEE organisera une réunion préparatoire régionale faisant suite aux deux réunions tenues en 1980 et en 1984 pour préparer la Conférence de Nairobi. La réunion devrait être axée sur les aspects socio-économiques de la situation des femmes dans la région de la CEE, et surtout dans les pays en transition vers l'économie de marché.

15. A l'invitation de l'ONUDI, le secrétariat envisage de collaborer à une analyse typologique de la participation des femmes au développement économique et industriel en Europe, en vue de définir des stratégies et des mécanismes leur permettant de participer au secteur des services industriels et de mieux les intégrer aux échelons supérieurs de la gestion économique et industrielle. Il s'agirait également d'une contribution à la quatrième Conférence mondiale.

16. La CEE collabore également avec l'INSTRAW (Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme) et le FIDA (Fonds international de développement agricole) sur un programme de formation et d'échange destiné aux agricultrices de Hongrie et de Bulgarie et leurs homologues du middle-west des Etats-Unis. Il s'agit d'initier les femmes bulgares et hongroises aux activités agricoles en économie de marché et de leur présenter diverses techniques, notamment de gestion, applicables à l'agriculture dans une telle économie.

#### Statistiques

17. Parallèlement, la Conférence des statisticiens européens, organe subsidiaire principal de la CEE, a inventorié les principales catégories de statistiques et d'indicateurs concernant les femmes disponibles dans les pays de la CEE et les organisations intergouvernementales de la région.

En collaboration avec l'INSTRAW, la Conférence a convoqué deux réunions pour examiner divers problèmes méthodologiques tels que les enquêtes sur l'emploi du temps, les méthodes de mesure de la contribution des femmes au revenu des ménages et les estimations du sous-emploi des femmes. La Conférence a convoqué d'autres réunions en 1989 et en 1992 sur le perfectionnement des indicateurs du taux d'activité féminin et les indicateurs statistiques requis pour les Stratégies prospectives d'action dans les pays de la région de la CEE, et la prochaine aura lieu en 1995.

18. La Conférence des statisticiens européens a également inscrit un certain nombre d'autres projets ayant une dimension sociale à son programme de travail, notamment le vieillissement de la population (elle a publié en 1991 un ouvrage sur les conséquences démographiques et économiques de la modification des structures par âge de la population), les migrations internationales, les statistiques du logement et des établissements humains et les statistiques de la santé, de l'éducation et culturelles.

#### Etablissements humains

19. On peut citer par exemple les travaux d'harmonisation de la réglementation et d'échange de renseignements pour la construction d'établissements humains destinés à loger les populations de la région. Sous les auspices de son Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, plus de 20 séminaires ont été tenus au cours des 10 dernières années sur des sujets tels que les prévisions et la programmation en matière de logement, le financement du logement, les politiques des loyers, l'amélioration de l'habitat, la rénovation urbaine, la planification intégrée en matière d'aménagement du territoire, de développement socio-économique et d'environnement, les économies d'énergie, les politiques d'utilisation des sols, le logement des personnes handicapées, la viabilité des établissements humains dans l'Arctique, la participation des citoyens et la planification des activités récréatives et des loisirs.

#### Environnement et développement durable

20. Protéger l'environnement de la pollution atmosphérique comme de la pollution de l'eau, l'une des activités majeures de la CEE depuis plus de 20 ans, comporte une importante dimension sociale, notamment sur le plan des soins de santé. Cette dimension sociale est soulignée par l'adoption récente du développement durable comme principe directeur de toutes les activités pertinentes de la Commission. A la suite de ses travaux sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Commission a adopté la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance lors d'une réunion ministérielle tenue à Genève en 1979. A présent ratifiée par plus de 30 pays, la Convention a déjà été prolongée par deux protocoles. L'un a trait à la surveillance des polluants déposés dans l'ensemble de la région et à l'identification de leur source, l'autre comprend l'engagement de réduire de 30 % les émissions de dioxyde de soufre. Un troisième protocole sur l'oxyde d'azote a été adopté en novembre 1988. A sa quarante-troisième session, en 1988, la Commission a adopté la Stratégie régionale pour la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

La Stratégie fixe un cadre en vue d'instaurer, au début du prochain siècle, des conditions rendant compatibles la croissance économique et le développement social avec une utilisation durable de l'environnement.

21. Une série d'événements frappants ont fait prendre conscience aux citoyens de la région que le temps était révolu où, en tournant le robinet, ils pouvaient facilement disposer d'une quantité illimitée d'eau salubre. Les lacs, les cours d'eau, les eaux souterraines ainsi que les eaux littorales ont une capacité de charge limitée et l'accès à l'eau dépend dans une large mesure de sa qualité. Les gouvernements des pays de la région ont donc adopté la Déclaration de principe de la CEE sur la prévention de la pollution des eaux, y compris la pollution transfrontière, et sur la lutte contre cette pollution ainsi que la Déclaration de principe sur l'utilisation rationnelle de l'eau. Ont été notamment adoptées des recommandations touchant l'approvisionnement en eau potable et les systèmes de rejet des effluents ainsi que l'épuration des eaux usées.

22. Une importance particulière a été accordée à la protection des nappes souterraines contre la pollution et la surexploitation, vu l'importance des eaux souterraines comme source sûre d'eau potable et élément essentiel de l'écosystème naturel. Suite à de nombreuses activités dans ce domaine, les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau mettent actuellement la dernière main à la Charte CEE pour la gestion des eaux souterraines afin d'aider les gouvernements à formuler, à adopter et à appliquer des politiques des eaux souterraines à l'échelon national et international permettant, notamment, d'assurer un approvisionnement sûr en eau potable. Afin d'encourager la coopération internationale pour réduire les risques de pollution accidentelle des eaux transfrontières, les Conseillers sont en train d'élaborer un code de conduite dans ce domaine.

### Tourisme

23. Du fait de l'augmentation des revenus disponibles et de la réduction du temps de travail, de plus en plus de gens jouissent d'un temps de loisirs plus long qu'ils utilisent souvent pour voyager. Le tourisme est l'une des branches de service qui connaît l'expansion la plus rapide, ce qui ne va pas sans d'importantes conséquences environnementales et sociales dans les zones touristiques. Une tâche majeure de l'aménagement du territoire et de la planification touristique est de mettre en valeur de telles zones de manière à éviter la pollution du milieu naturel. L'expérience a montré qu'à côté de ses retombées économiques favorables, le tourisme peut déstabiliser les économies traditionnelles, en particulier dans les zones rurales et littorales, et perturber les relations sociales traditionnelles. Pour mieux comprendre ces questions et encourager ensuite un développement durable, le Comité des établissements humains, les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau, le Comité de l'agriculture et le Comité du bois ont entrepris des travaux conjoints, en particulier la préparation du Colloque sur la planification pour le développement durable du tourisme qui s'est tenu en octobre 1991. Compte tenu de l'importance économique du tourisme pour les pays en transition, d'autres activités sont prévues dans ce domaine sous la forme d'ateliers.

### Commerce

23. Dans le domaine de l'emploi, une attention particulière est accordée au rôle des petites et moyennes entreprises (PME) pour créer des emplois. En 1992, le secrétariat a élaboré une étude sur les PME dans la région de la CEE qui a montré que ces dernières, en passe de devenir les principales créatrices d'emplois, résistaient mieux que les grandes entreprises à une récession. Les PME ont donc un effet stabilisateur en période de fluctuations économiques. Dans son étude, le secrétariat a également décrit l'incidence du processus de privatisation dans les pays en transition sur la naissance des PME et la mesure dans laquelle la création de PME pouvait résorber une partie du chômage dans ces pays. Un atelier de la CEE sur cette question, y compris le rôle des PME dans le commerce international et l'investissement, doit se tenir en 1993.

### Transports

24. L'établissement de conventions et d'accords internationaux constitue une dimension importante des activités de la Commission économique pour l'Europe dans le domaine des transports. Depuis sa création, le Comité des transports intérieurs a adopté 48 conventions et accords touchant l'ensemble du secteur des transports intérieurs, facilitant ainsi le mouvement des marchandises et des personnes dans la région de la CEE et en dehors de celle-ci.

25. Un autre aspect de ces conventions concerne la sécurité de la circulation. Les dispositions figurant dans les Conventions sur la circulation et la signalisation routières et les Accords européens les complétant inspirent l'effort régional entrepris pour améliorer la sécurité des transports routiers. Les questions de sécurité jouent également un rôle important dans la conception et la construction des pièces et des équipements des véhicules à moteur; on peut également noter que les permis de conduire et les formulaires d'assurance automobile ont été élaborés par la CEE tout comme la réglementation de la durée de conduite et des méthodes pour l'enregistrer dans le cas des véhicules de transport routier. En 1990, la CEE a organisé une semaine de la sécurité routière qui a été observée dans tous les pays de la région. Une manifestation analogue sera organisée en 1995 à l'intention plus particulièrement des jeunes.

26. Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports examine périodiquement les possibilités d'amélioration des formalités en vue de prévenir l'usage abusif des régimes douaniers de transit par les trafiquants de stupéfiants. La Commission continue à assurer les services nécessaires aux travaux du Conseil économique et social à l'échelon mondial sur le transport des marchandises dangereuses, afin d'assurer l'application de normes qui garantissent la sécurité publique alors que le mouvement et le stockage des produits dangereux suscitent des préoccupations croissantes. Les travaux de la CEE contribuent également à améliorer le transport des personnes handicapées par la route, le transport des personnes en chaise roulante dans les véhicules de transport public et l'adaptation des voitures de tourisme aux besoins des handicapés.

### Réadaptation

27. Environ 10 % de la population de la région de la CEE souffrent sous une forme ou sous une autre d'un handicap important et ce pourcentage devrait s'accroître avec le vieillissement de la population. Les techniques de réadaptation pourraient permettre aux handicapés, ainsi qu'à la population âgée de plus en plus nombreuse, de satisfaire leurs besoins élémentaires, de poursuivre leurs activités éducatives et professionnelles et d'améliorer la qualité de leur vie. Le champ des techniques de réadaptation est vaste, certaines d'entre elles sont coûteuses, d'autres simples et abordables.

28. En 1989, le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation a lancé un projet sur les techniques de réadaptation, en collaboration étroite avec la Fédération internationale de génie médical et biologique, l'Organisation mondiale de la santé et plusieurs autres organisations internationales. L'étude a été réalisée dans le cadre de trois ateliers : le premier s'est tenu à Washington D.C. en juin 1990 (REHAB-1); le deuxième à Fagernes (Norvège) en mai 1991 (REHAB-2) et le troisième (et dernier) à Trebon-Spa (République tchèque) en mai 1992 (REHAB-3). Des experts de 27 pays (25 pays membres de la CEE, le Japon et la République populaire de Chine) ainsi que des représentants de 19 organisations internationales, régionales ou sous-régionales actives dans ce domaine y ont participé. L'étude des techniques récentes de réadaptation, des équipements de prestation de services aux handicapés et aux personnes âgées, de la rentabilité, notamment des aspects financiers et touchant la qualité de la vie, des stratégies d'entrée sur le marché et de mise au point des systèmes, des questions d'éducation et d'information, etc., a rencontré un large écho, ce qui a démontré que l'on prenait de plus en plus conscience de la nécessité d'améliorer d'urgence la situation des handicapés dans la région et de leur offrir à tous des chances égales. Cette question est particulièrement importante pour les pays en transition d'Europe centrale et orientale actuellement confrontés à une multitude de problèmes. Pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, la CEE publiera les résultats de ses travaux dans le domaine des techniques de réadaptation.

### Energie

29. Du 5 au 9 juin 1994, la CEE organisera à Saint-Petersbourg un colloque consacré à l'amélioration de la sécurité dans les mines. La réunion abordera les aspects théoriques des dégagements instantanés de gaz avec projection de roches et de charbon, les possibilités de prévision de ces risques, leur prévention et l'atténuation de leurs conséquences pour les mineurs. Elle a pour objet l'étude systématique des dégagements instantanés et leur prévention, afin de favoriser l'application des expériences internationales et des techniques de prévision et de prévention dans les exploitations souterraines. Elle traitera notamment des questions ci-après : alerte, secours, moyens d'assurer la sécurité des mineurs, simulation d'opérations de secours et formation aux secours.

### Agriculture

30. Le Comité de l'agriculture a établi, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, une série de normes portant sur divers produits alimentaires, notamment les pommes de terre, les fruits frais et secs, les légumes, les oeufs, la viande et les pommes de terre à semence. De nouvelles activités sur l'amélioration de la qualité et les attitudes des consommateurs vis-à-vis de la qualité dans le secteur agro-alimentaire sont en cours d'élaboration.

31. Le Groupe de travail FAO/CEE de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations s'occupe d'une série de questions relatives aux conditions de vie des communautés et des familles d'agriculteurs et au maintien d'un tissu social économiquement viable dans les zones les plus reculées et les moins prospères. En 1994, par exemple, le Groupe de travail consacra sa session ordinaire au facteur humain dans l'agriculture, compte tenu de l'évolution rapide des marchés, de l'environnement social et des techniques. En juin 1991, un colloque sur l'utilisation des terres agricoles à des fins autres qu'alimentaires s'est tenu en Autriche.

### Bois

32. Le Comité du bois a inscrit à son programme de travail un élément traitant des problèmes posés en sylviculture et dans le secteur de l'industrie forestière par la contamination radioactive, en particulier à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. A ce sujet, une équipe d'experts sera créée en 1993 et il est envisagé de tenir des réunions en Fédération de Russie et en Ukraine. Les activités du Comité sont pour une part réalisées conjointement avec la Commission européenne des forêts de la FAO et l'AIEA/FAO.

33. Le Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières encourage la collaboration internationale dans les domaines techniques, économiques, sociaux et organisationnels des activités des ouvriers forestiers, notamment la prévention des accidents, l'hygiène du travail, l'ergonomie, les besoins sociaux et économiques et l'avenir de la main-d'oeuvre forestière dans le contexte d'un développement durable des forêts. Un réseau international concernant la main-d'oeuvre forestière est constitué en coopération avec l'OIT. Un séminaire a été tenu sur l'avenir de la main-d'oeuvre forestière (Etats-Unis, 1992). Il s'est penché sur les questions socio-économiques intéressant l'ensemble de la région de la CEE, en particulier les pays en transition d'Europe centrale et orientale.

### Industrie

34. Un certain nombre d'études ont été entreprises au cours des dix dernières années en vue de réduire et d'atténuer les effets de certaines activités industrielles qui ont eu, et continuent d'avoir, un effet préjudiciable sur la santé des citoyens des pays de la région. Il s'agit notamment de réduire la pollution de l'environnement grâce à la mise au point et à l'utilisation de techniques peu polluantes et sans déchets et/ou à l'utilisation des déchets

dans divers secteurs de l'industrie. A ce titre, des travaux se sont poursuivis pour recueillir des renseignements concernant l'utilisation de la ferraille d'acier et des études ont été effectuées sur la récupération et l'utilisation économique des sous-produits de l'industrie sidérurgique, le recyclage des pneus usagés et des déchets de caoutchouc, l'utilisation et l'élimination des déchets de l'acide phosphorique et du dioxyde de titane, les produits de remplacement des tripolyphosphates dans les détergents et la gestion des déchets en matière plastique. Divers séminaires ont également été organisés sur des sujets tels que les normes internationales de protection de l'environnement, le rôle de l'industrie chimique dans la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution atmosphérique par les industries mécaniques. Trois séminaires doivent se tenir en 1993 : le premier sur la métallurgie et l'écologie à Nancy (France); le deuxième sur la fonderie et l'écologie à Minsk (Biélorus) et le troisième sur les normes d'efficacité énergétique et les systèmes d'étiquetage à Genève.

35. Certains organes sectoriels de la Commission se sont également penchés sur la question de la protection et du traitement de l'eau par l'industrie. En 1984, une étude a été publiée sous les auspices du Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation sur le matériel mécanique et électrique et les moyens automatisés pour la gestion des eaux usées; au début de 1989, une nouvelle étude a été lancée sous les auspices du Comité de l'industrie chimique au sujet de l'utilisation rationnelle de l'eau et de son traitement dans l'industrie chimique.

#### Science et technique

36. Les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, suite aux recommandations adoptées dans le cadre de la CSCE, ont entrepris d'examiner les contacts entre jeunes scientifiques de la région. Leur examen a montré que, même dans les pays de la région, où les bourses d'études offertes à l'étranger ne sont pas rares, moins de 1 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans des établissements postsecondaires sont d'origine étrangère. Convaincus que de tels échanges conduisent à une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples, les Conseillers étudient les moyens de développer ces contacts, en particulier dans les domaines scientifique et technique.

#### Conclusion

37. La liste des activités énumérées ci-dessus n'est pas exhaustive et ne veut que donner un aperçu des domaines du programme de travail de la Commission dans lesquels l'interdépendance entre les aspects économiques et sociaux est croissante. C'est en particulier le cas des pays de la région en transition vers l'économie de marché qui passent du totalitarisme à la démocratie politique et sociale. S'il est vrai que l'expansion économique est nécessaire pour financer le développement social, un développement et des réformes économiques qui ne seraient pas accompagnés de politiques de protection sociale satisfaisantes ne peuvent vraisemblablement pas permettre la réalisation des objectifs nationaux à long terme.



C'est dans cette perspective que les organes subsidiaires et le secrétariat de la Commission se consacrent aux activités socio-économiques susmentionnées. La Commission souhaitera peut-être attirer l'attention du Secrétaire général sur ces activités ainsi que sur les travaux connexes pour qu'ils figurent dans le rapport synthétique qu'il a été prié de soumettre à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, conformément à la résolution 47/92 de l'Assemblée.

-----